

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 9 octobre 2025.

Date de publication : 24 octobre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL et Virginie THIVENT.

Excusé(es) : Mme Laure SEYDOUX, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Benoît MEILHAC a donné procuration à M. Bernard FAVRE, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Willy BONFY.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2025/1710/058 – *Projet de travaux au groupe scolaire.*

M. Robert LUQUET donne la parole à M. Willy BONFY qui rappelle que la commune a engagé une réflexion sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, comprenant l'école élémentaire et l'école maternelle. Il explique ensuite qu'il est préférable pour la commune de réaliser ces deux projets indépendamment, et de distinguer les deux opérations :

- Projet École Élémentaire
- Projet École Maternelle.

M. Willy BONFY indique que la nécessité d'anticiper d'éventuelles fermetures de classes qui conduiraient à modifier les surfaces nécessaires et la volonté de pérenniser l'occupation et la fonctionnalité du bâtiment existant expliquent le choix de lancer le projet de l'école élémentaire en premier. Il fait ensuite la description des deux projets. Pour l'école élémentaire, le projet porte sur la rénovation énergétique du bâtiment existant au premier étage (hors logements), le rez de chaussée ayant été traité précédemment. Un programme sommaire et une estimation de l'enveloppe globale de l'opération ont été établis par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD71). En concertation avec le directeur de l'école, il a également été défini une organisation des travaux en site occupé, afin de garantir la sécurité et la continuité pédagogique des enseignants et des élèves. Pour l'école maternelle qui sera étudié en second, le projet consisterait à démolir les locaux existants et à reconstruire un bâtiment neuf, mieux adapté à l'évolution démographique de la commune et aux besoins des jeunes enfants. Suite à cette présentation, les élus débattent sur le projet et plusieurs questions ont été soulevées, notamment la pertinence du remplacement des fenêtres en PVC installées il y a moins de dix ans, le confort d'été et les conditions climatiques futures ainsi que d'autres points techniques relatifs à la performance énergétique du bâtiment.

Afin de pouvoir répondre de manière précise à ces interrogations, il est nécessaire de lancer des études complémentaires, relevant des missions d'une équipe de maîtrise d'œuvre, notamment :

- une étude thermique dynamique (STD) pour évaluer le comportement du bâtiment en hiver et en été,
- un test d'étanchéité à l'air afin de déterminer la pertinence du maintien ou du remplacement des menuiseries.

Après discussion, il est proposé au Conseil municipal de missionner l'ATD71 afin d'établir le programme détaillé des travaux et de procéder à la consultation d'un maître d'œuvre pour la conduite du projet.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 20 octobre 2025,

Le Maire, Robert LUQUET

